



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

PLAN D'ACTION D'INVESTISSEMENT DE LA FILIERE POISSON 2024-2028



Février 2024

Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
Introduction	4
1. Description de la filière.....	5
1.1. Généralités	5
1.2. Production.....	6
1.3. Espèces élevées et capturées.....	7
1.4. Transformation	8
1.5. Commercialisation.....	8
1.6. Acteurs de la filière.....	8
2. Organisation de la filière.....	9
3. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	10
4. Les défis et enjeux de la filière	14
5. Plan d'action	15
5.1. Objectifs.....	15
5.2. Résultats attendus	16
5.3. Axes prioritaires d'intervention.....	16
6. Aspect genre et environnement.....	21
7. Dispositif de suivi-évaluation	21
8. Analyse des risques et conditions de succès	22
Conclusion.....	24
Annexe : Matrice des actions	25

Sigles et abréviations

AJEDI	Action des jeunes pour le développement intégré
APA	: Association des pisciculteurs du Togo
BM	: Banque mondiale
CIFP Togo	: Conseil interprofessionnel filière poisson Togo
DPA	: Direction des pêches et de l'aquaculture
ESA	: Ecole supérieure d'agronomie
3F	: Fresh Frozen Fisheries
FAO	: Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENACAT	: Fédération nationale de coopératives des aquaculteurs du Togo
FENACOOTRAPTO	: Fédération nationale des coopératives des transformatrices de poissons du Togo
FENUCOOPETO	: Fédération nationale des unions de coopératives de pêche du Togo
FFOM	: Forces et faiblesses, opportunités et menaces
FNCPT	: Fédération nationale des commerçants de poissons du Togo
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICAT	: Institut de conseil et d'appui technique
IFAD	: Institut de formation en alternance au développement
INFA	: Institut national de formation agricole
P-INN	: Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
INSEED	: Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ISMA	Institut supérieur des métiers agricoles
ITRA	: Institut togolais de recherche agronomique
MAEDR	: Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
MEMPPC	: Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière
PNIASAN	: Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle
UNICOPEMA	: Union des coopératives de pêche maritime
SNDDA	Stratégie nationale de développement durable de l'aquaculture

Introduction

Le Togo a adopté sa politique agricole (2016-2030) qui vise « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 et de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité rurale ». Cette vision s'est traduite dans le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026, qui est articulé autour de quatre (04) axes à savoir : (i) l'amélioration de l'organisation de l'espace agricole et des chaînes de valeur agricoles ; (ii) l'amélioration de la productivité, de la production des filières agricoles et la valorisation des produits ; (iii) l'amélioration de la résilience, l'alimentation, la nutrition des populations rurales et l'inclusion sociale et (iv) l'amélioration de la gouvernance du secteur.

Les objectifs du PNIASAN sont en arrimage avec la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025 adoptée en 2020. De cette feuille de route, découle pour le secteur agricole quatre (04) objectifs prioritaires à savoir : (i) améliorer la productivité et les rendements agricoles, (ii) assurer la sécurité alimentaire au Togo, (iii) renforcer les industries de transformation agroalimentaire, encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée et (iv) améliorer l'accès au financement et aux marchés aux agriculteurs.

Dans l'ensemble, le secteur agricole togolais demeure structurellement fragile et sensible aux aléas climatiques et fait face à une faible productivité. Les productions demeurent aussi basses pour les productions végétales que pour les productions animales et halieutiques dont le poisson.

Le secteur halieutique revêt une importance stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays car, il représente l'une des sources de protéines d'origine animale la plus accessible pour les consommateurs. Au Togo, tout comme dans la plupart des pays de la sous-région, la production halieutique (faiblement représentée) se résume à la pêche de capture (pêche artisanale maritime et continentale, la pêche maritime industrielle) et à l'aquaculture (qui se limite à la pisciculture). La pêche est essentiellement artisanale et se pratique aussi bien en mer que sur les plans d'eau continentaux. La production nationale ne couvre pas les besoins sans cesse croissants (ces derniers sont passés de 86 905 tonnes en 2012 à 105 235 tonnes en 2022) ce qui oblige le pays à mobiliser d'importantes ressources financières pour l'importation des produits halieutiques (DPA, 2022)¹.

¹ Les besoins de 2022 ont été calculés en utilisant les résultats du RGPGH 5

Ainsi, l'amélioration des conditions de production, de transformation et de commercialisation est donc essentielle pour promouvoir la filière poisson au Togo, tout en réduisant les coûts de production en l'occurrence ceux des infrastructures et des intrants clés pour assurer une meilleure disponibilité et qualité du produit commercialisé. C'est dans cette optique que le présent plan d'action d'investissement de la filière poisson est élaboré pour accompagner les acteurs de la filière afin de lever les contraintes qui entravent son développement d'une part et la visibilité du pays dans la chaîne de valeur mondiale d'autre part.

Le coût d'investissement du plan est estimé à **vingt milliards quarante-et-un million sept cent cinquante mille (20 041 750 000) francs CFA.**

Il est structuré en cinq (05) grands axes :

- Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités productives de la filière
- Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs
- Axe stratégique 3 : Valorisation des produits halieutiques
- Axe stratégique 4 : Gouvernance dans le sous-secteur
- Axe stratégique 5 : Gestion et coordination

1. Description de la filière

1.1. Généralités

Les poissons sont des animaux vertébrés aquatiques à branchies, pourvus de nageoires et dont le corps est généralement couvert d'écaillés. On les trouve abondamment aussi bien en eau douce, en eau saumâtre et en eau de mer. Leur répartition est toutefois très inégale : 50 % des poissons vivaient dans 17 % des océans².

Les poissons ont une très grande importance pour les humains :

- ✓ les poissons sont consommés partout dans le monde ; qu'ils proviennent de la pêche de capture ou de la pisciculture ;
- ✓ ils sont aussi exploités à des fins récréatives et esthétiques, pour la pêche et en aquariophilie, et sont parfois exposés dans de grands aquariums publics ;
- ✓ ils jouent un rôle significatif dans de nombreuses cultures, en tant que déités et symboles religieux, ou sujets de contes, de légendes et d'œuvres d'art diverses (livres, films, etc.) ;
- ✓ ils jouent un rôle important dans leurs écosystèmes ;

² R.W. Wilson, F.J. Millero, J.R. Taylor, P.J. Walsh, V. Christensen, S. Jennings et M. Grosell, « Contribution of Fish to the Marine Inorganic Carbon Cycle », Science, vol. 323, no 5912, 16 janvier 2009, p. 359-362 (DOI 10.1126/science.1157972).

✓ ils contribuent aux cycles biogéochimiques, dont le cycle du carbone (en particulier au puits de carbone océanique), etc.

Le poisson joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il présente de nombreux bénéfices pour la santé humaine car riche en nutriments indispensables au corps humain et en vitamines telles que les vitamines B12, B6, B1, D, B2, A et en oméga 3. Il contient également du bon cholestérol dont a besoin l'organisme humain. Ainsi, il est recommandé de consommer au moins 13 kg de poisson par an.

1.2. Production

La production halieutique nationale a évolué en dent de scie ces dernières années. En 2022, elle était de 22 656 tonnes (avec une contribution de 5,08% pour la pisciculture) contre 20 038 tonnes en 2013 et 27 000 tonnes en 2017 (tableau 1).

Au cours de ces dernières années, la production piscicole a connu une nette croissance passant de 23 tonnes en 2013 à 1 151 tonnes en 2022 ; quant à la pêche de capture, elle est passée de 20 015 tonnes en 2013 à 21 505 tonnes en 2022 (tableau 1). Cependant, ces productions nationales ne couvrent pas les besoins sans cesse croissant (86 905 tonnes en 2012 à 105 235 tonnes en 2022), ce qui oblige le pays à mobiliser d'importantes ressources financières pour l'importation des produits halieutiques. Ces importations ont été de 71 174 tonnes (**22 949 813 056 F CFA**) en 2021 contre 7,752 tonnes exportées (**8 936 600 F CFA**) (INSEED, 2022).

En outre, il est observé une tendance baissière des captures de pêche (19 862 tonnes en 2014 à 17 984 tonnes en 2021) mais les valeurs monétaires de ces prises ne cessent d'augmenter, passant de 5 479 244 000 en 2014 à 11 774 828 000 Francs CFA en 2021 (DPA, 2022).

Tableau 1 : Production halieutique nationale de 2013 à 2022 (Tonnes)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pêche de capture	20 015	19 862	21 497	32 091	26 868	24 620	25 526	18 034	17 984	21 505
Pisciculture	23	25	68	110	132	290	1 000	730	835	1 151
TOTAL	20 038	19 887	21 565	32 201	27 000	24 910	26 526	18 764	18 819	22 656

En termes d'emploi, le sous-secteur a créé environ 22 700 emplois dont 22 000 pour la pêche et 700 pour l'aquaculture. Tous ces emplois font vivre directement et indirectement environ 150 000 personnes (DPA, 2022).

La pisciculture se pratique majoritairement dans les régions des plateaux et maritime où le potentiel piscicole est élevé (réseau hydrographique important). Ces deux régions renferment 83% de fermes piscicoles sur 83 fermes opérationnelles en 2022. Concernant la production, la région des plateaux particulièrement le Lac Nangbeto détient 92,5 % de la production piscicole annuelle (1 151 tonnes) en 2022.

Trois (03) systèmes de production sont rencontrés dans les fermes piscicoles au Togo. Ce sont les systèmes extensif, semi-intensif et intensif. Le système semi-intensif est le plus pratiqué dans toutes les régions. La pisciculture se pratique généralement en étangs (65%), en enclos (16%), en cages flottantes (12%), en bacs hors-sol (7%).

Pour ce qui est de la pêche, la pêche maritime artisanale est l'activité la plus importante vu l'effectif des pêcheurs ainsi que des quantités de poissons capturés. Plusieurs engins de pêche sont utilisés : (i) la senne tournante et coulissante longue de 800 à 1500 m à bord des pirogues monoxyles ; (ii) la pêche à la ligne ; (iii) la senne de plage de 200 à plus de 1000 m de long pratiquée sur le long de la côte du littoral à l'exception du port de pêche de Lomé ; (iv) les filets maillants (filet maillant de fond, filet maillant de surface et filet à requin) ; (v) les chaluts ; (vi) les éperviers ; (vii) les pièges ; (viii) l'acadja qui est actuellement interdit par la réglementation au Togo.

La pêche artisanale maritime contribue à hauteur de 70 à 80 % de la production halieutique nationale. La pêche industrielle est peu importante tant au niveau de la flottille que des captures.

1.3. Espèces élevées et capturées

Les espèces élevées en pisciculture au Togo sont : tilapia (*Oreochromis niloticus*), silure noire (*Clarias gariepinus*), Heterotis (*Heterotis niloticus*). Le tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) constitue la principale espèce élevée (98 % de la production piscicole nationale) car son élevage est relativement facile et elle est consommée par toute la population togolaise.

Concernant la pêche, les captures sont constituées essentiellement des espèces suivantes : anchois (*Engraulis encrasicolus*), sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*), rasoir (*Ilisha africana*), carangues (*Caranx crysos*, *Caranx hyppos*, *Caranx latus*, *Caranx senegallus*, *Chloroscombrus chrysurus*, ...), thon (*Thunnus thynnus*), requin (*Selachimorpha sp*), voilier (*Istiophorus albicans*), espadon (*Xiphias gladius*), Mugilidae (*Liza falcipinnis*), Haemulidae (*Pomadasy jubelini*), Clupeidae (*Ethmalosa fimbriata*), Bagridae (*Chrysichthys*

nigrodigitatus) Clariidae (*Clarias lazera*), Cichlidae (*Hemichromis fasciatus*) ; Polynemidae (*Polynemus quadrifilis*), Elopidae (*Elops lacerta*), Sphyraenidae (*Sphyraena afra*), Sparidae (Dorades, Pageot), Scombridae (Maqueraux), Serranidae (Merou), Lutjanidae (Lutjanus) .

1.4. Transformation

S'agissant des méthodes de transformation des produits halieutiques au Togo, on distingue entre autres le fumage, la salaison, le séchage, la friture, la congélation et la surgélation. Les structures de collecte des produits en fin de cycle de production sont composées de plusieurs acteurs : l'unité de surgélation dénommée « Fresh Frozen Fisheries (3F) », les restaurants, les hôtels et les commerçantes.

1.5. Commercialisation

La commercialisation des produits halieutiques se fait majoritairement par les femmes. Le premier groupe est constitué des mareyeuses au port de pêche de Lomé pour les poissons issus de la pêche maritime et dans d'autres villes du Togo comme à Atakpamé pour les poissons issus du fleuve Mono et du barrage de Nangbéto. Pour la pisciculture, les produits sont majoritairement surgelés / conditionnés en carton par 3F et mis à la disposition des distributeurs de produits congelés à travers le pays.

Les poissons frais ou fumés aussi sont commercialisés sur les marchés nationaux et sous-régionaux.

Ces poissons sont concurrencés par les produits halieutiques importés qui sont moins chers et accessibles aux ménages. Toutefois, la qualité de ces produits importés n'est pas garantie.

1.6. Acteurs de la filière

Parmi les acteurs de la filière, on distingue les acteurs directs, les acteurs indirects et les partenaires techniques et financiers.

- Acteurs directs

Les acteurs directs de la filière poisson sont les pêcheurs, les pisciculteurs, les mareyeuses, les transformatrices, les commerçantes et les distributeurs de produits congelés organisés en interprofession (Conseil interprofession de la filière poisson : "CIFP"). Au sein de l'interprofession, il existe des regroupements tels que la Fédération nationale des unions de coopératives de pêche du Togo (FENUCCOOPETO) et de l'Union des coopératives de pêche maritime (UNICOOPEMA), la Fédération nationale de coopératives des acquaculteurs du Togo

(FENACAT), la Fédération nationale des coopératives de transformatrices de poisson du Togo (FENACOOTRAPTO).

-Acteurs indirects

Ils sont constitués des producteurs/des distributeurs de provendes et d'articles piscicoles (équipements et matériels), des institutions de recherches et de formation (l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA), les centres de formation (IFAD Aquaculture, INFA de Tové, ESA/UL, ISMA/UK, etc.), des cadres et des techniciens de l'administration (des techniciens de la direction des pêches et de l'aquaculture (DPA), de l'institut de conseil et d'appui technique (ICAT) et des ONG œuvrant dans le secteur (Bonita Haus, Agbozegué, AJEDI, etc.

-Partenaires techniques et financiers

Ils sont constitués des organismes internationaux (UE, FAO, GIZ, BM, PNUD, etc.), des banques et institutions de micro finance offrant généralement des services financiers aux acteurs de la filière.

2. Organisation de la filière

La filière Poisson est structurée en cinq (05) chaînes de valeur à savoir : la chaîne de valeur poisson frais et congelé, poisson fumé, poisson salé, poisson séché, poisson frit. Les acteurs sont organisés en interprofession poisson dénommée "Conseil interprofessionnel filière poisson (CIFP)" du Togo, regroupant les familles des (i) producteurs de poissons piscicoles et les producteurs de poissons de pêche de capture ; famille des (ii) transformatrices et famille des (iii) commerçantes/mareyeuses de poisson. D'autres acteurs non membres de l'interprofession opèrent également dans cette filière. Il s'agit des deux (02) maillons connexes : (i) maillon provenderie et (ii) maillon distributeurs de matériel et équipements aquacoles.

2.1. Maillon production

Il regroupe les producteurs de poissons piscicoles (alevinage et grossissement) et les producteurs de poissons de pêche de capture. Au niveau de la pêche de capture, on note la pêche artisanale maritime (majoritaire en termes de production) et continentale et la pêche maritime industrielle (minoritaire). Ces acteurs sont organisés en coopératives, en unions et en fédérations. Parmi les organisations, il existe : l'Union des coopératives de pêche maritime (UNICOOPEMA), la fédération nationale de coopérative des aquaculteurs du Togo (FENACAT) ; la fédération nationale des unions de coopératives de pêche du Togo (FENUCCOOPETO).

2.2. Maillon transformation

La transformation désigne les opérations mécaniques ou chimiques effectuées sur les produits de pêche ou d'aquaculture en vue de les transformer ou de les conserver durablement. Il existe plusieurs techniques de transformation des produits halieutiques. Il s'agit de : fumage, friture, salaison, surgélation/congélation et séchage. Ce maillon se compose de femmes regroupées au sein de la Fédération nationale des coopératives des transformatrices de poissons du Togo (FENACOOTRAPTO) et de sociétés de surgélation notamment « Fresh Frozen Fisheries (3F).

2.3. Maillon commercialisation

Ce maillon regroupe deux acteurs principaux : les mareyeuses et les commerçantes détaillants. Les mareyeuses sont des commerçantes grossistes en contact avec les pêcheurs. Elles reprennent les prises de capture et les revendent aux commerçantes détaillants.

Pour le poisson frais, la commercialisation se fait pour la plupart du temps par des ventes directes dans les fermes piscicoles ainsi que sur les lieux de débarquement ; soit directement aux consommateurs ou par l'intermédiaire des grossistes. Le poisson congelé/surgelé est vendu par l'intermédiaire des structures de congélation et de surgélation qui s'approvisionnent auprès des fermes piscicoles/pêcheurs. Quant aux poissons fumés, séchés, frits et salés, la commercialisation est assurée par les transformatrices dans les marchés des préfectures mais beaucoup plus à Lomé et dans les marchés les plus proches des zones de production. Elles sont regroupées au sein de la fédération nationale des commerçants de poissons du Togo (FNCPT).

3. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

L'analyse de la filière poisson au Togo laisse entrevoir que malgré les forces et les opportunités, il existe des faiblesses et des menaces dont la résolution pourrait déboucher sur une amélioration des performances de ladite filière. Le tableau ci-dessous renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM/SWOT) de la filière poisson.

Tableau 2 : Analyse FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de plans d'eau propices à la pisciculture (lacs, barrages/retenues d'eau) - Existence de la mer avec un plateau continental de 1500 km² et d'une côte longue de 50 km - Existence d'une Direction des pêches et de l'aquaculture (DPA) - Existence d'un Institut togolais de recherche agronomique/station de recherche halieutique d'Agbodrafo (ITRA) - Existence d'un Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) - Existence d'Institutions de formation telles que l'ESA/UL, l'ISMA/UK, l'INFA, l'IFAD Aquaculture - Climat et réseau hydrographique favorables - Existence des nappes phréatiques sous certaines plaines - Sols propices (sablo-argileux) pour la construction des barrages et étangs piscicoles - Existence d'un Port de pêche à Lomé respectant les normes de qualité - Volonté manifeste des producteurs piscicoles 	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encaissement de certains fleuves et rivières ne favorisant pas l'alimentation des barrages/retenues d'eau et étangs - Assèchement saisonnier de certains plans/cours d'eau surtout dans la partie septentrionale du pays - Usage multiple et manque d'organisation autour de certains plans d'eau (abreuvement du cheptel, eau de boisson, activités agricoles) - Vétusté de certaines infrastructures de production - Envasement de certains plans d'eau - Coût élevé des intrants aquacoles de qualité (alevins et aliments pour poissons) - Non professionnalisation des producteurs aquacoles - Insuffisance de provenderies pour la fabrication d'aliment pour poisson - Manque de contrôle qualité des intrants piscicoles - Insuffisance d'écloseries modernes surtout dans le septentrion - Insuffisance de qualité des étangs/retenues d'eau - Insuffisance de suivi technique des fermes piscicoles - Inexistence de banque agricole dédiée au développement de la filière poisson - Faible diversification des espèces piscicoles - Non régulation des prix des intrants piscicoles - Manque de suivi environnemental des fermes piscicoles - Inexistence de certification des fermes piscicoles - Manque de information sur les souches performantes de poisson à importer en pisciculture

<ul style="list-style-type: none"> - Existence des infrastructures de production - Existence de souches performantes de poissons d'élevage (Tilapia du Nil, silures noirs) - Disponibilité de terres propices aux aménagements aquacoles - Disponibilité d'un document de politique en aquaculture (SNDDA) - Existence de l'interprofession filière poisson - Existence d'une unité de production de provendes à la station de recherche halieutique d'Agbodrafo (ITRA/CRAL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de fermes sans avis scientifique impactant négativement la durabilité de l'activité
<p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de spécialistes sur les différentes techniques de transformation de poissons - Existence de plusieurs techniques innovantes de transformation de poisson (fumage, salaison, friture, séchage, etc.) - Existence d'une unité de surgélation et des unités de congélation - Existence de l'interprofession filière poisson 	<p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'unité de surgélation - Résistance à l'utilisation des technologies innovantes pour le fumage des produits halieutiques - Faible connaissance des techniques modernes de transformation - Faible adoption des mesures d'hygiène dans la manutention post- capture des produits halieutiques - Inexistence de contrôle qualité des produits transformés - Insuffisance de diversité de produits transformés <p>Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de marchés à poisson - Insuffisance d'unités de fabrique de glace - Non-application et non-respect du cadre réglementaire - Insuffisance de mécanismes d'incitation à la commercialisation et à la consommation des produits halieutiques locaux - Non régulation des prix des produits halieutiques locaux
<p>Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de poissons à commercialiser 	

<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'unité de fabrication de glace au Port de pêche et à Atakpamé (Agbonou) - Existence de marché à poisson frais à Lomé au port de pêche, à Atakpamé et à Mango - Existence de l'interprofession filière poisson 	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte demande en produits halieutiques - Existence d'un capital humain (60 % de la population togolaise active est constituée de jeunes) - Volonté politique manifeste pour le développement du secteur pêche et aquaculture - Acceptabilité des produits aquacoles - Exonérations sur les intrants et matériels de pêche - Création d'un institut de formation en alternance au développement (IFAD Aquaculture) - Existence d'un laboratoire de contrôle qualité des produits agro-alimentaires à l'ITRA <p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exonération sur les matériels de transformation des produits de pêche - Existence de différentes techniques de transformation 	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effets de changements climatiques (inondations, sécheresse, augmentation de la température de l'eau, modification des saisons) - Acidification des eaux marines (variation de pH) - Pollution des eaux continentales et maritimes - Dégradation des écosystèmes liés aux actions anthropiques - Destruction des forêts galerie le long des cours d'eau occasionnant l'érosion et l'envasement de ces derniers - Assèchement périodique des barrages, retenue et cours d'eau (dû à l'augmentation de la température, la sécheresse, utilisation non contrôlée des ressources en eau) - Salinisation permanente du système lagunaire du Togo due à l'intrusion marine (augmentation de la salinité due à l'ouverture permanente de l'embouchure d'Aného) - Insuffisance de subvention en intrants piscicoles - Non exonération sur les matériels et intrants aquacoles - Importation de souches de poisson sans l'avis scientifique <p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des stocks naturels

<p>- Existence d'unités de surgélation de poisson</p> <p>Commercialisation</p> <p>-Développement de complexes hôteliers/restaurants</p> <p>- Institution du mois de la consommation locale (1^{er} au 31 octobre de chaque année)</p> <p>- Interdiction provisoire d'importation de tilapia depuis 2018 (Arrêté N°0069/18/MAEP/MCPSPE du 16 avril 2018, portant interdiction provisoire d'importation de tilapia au Togo)</p>	<p>- Insuffisance de produits halieutiques à transformer</p> <p>- Faible qualité de produits transformés</p> <p>-Absence de certification des produits halieutiques transformés</p> <p>Commercialisation</p> <p>- Concurrence des produits importés par rapport aux produits piscicoles locaux (coût élevé des produits piscicoles locaux par rapport aux produits importés dû à l'abaissement de valeur et exonération des taxes au cordon douanier sur les produits halieutiques importés)</p> <p>- Faible rendement de production en étang et en bacs</p> <p>- Baisse des captures</p>
--	--

4. Les défis et enjeux de la filière

Les contraintes de la filière sont entre autres :

- disponibilité et accessibilité limitées aux intrants (aliments et alevins performants) à prix abordables ;
- insuffisance d'appui-conseil technique aux acteurs directs ;
- insuffisance du suivi et de la collecte des données ;
- non contrôle des mesures bio-sécuritaires dans les ferme piscicoles ;
- déficiences dans la logistique commerciale (rupture dans la chaîne de conservation et de conditionnement) ;
- faible organisation des acteurs dans la filière ;
- faible accès aux crédits financiers ;
- amenuisement des produits halieutiques dans les plans d'eau ;
- non-respect de la réglementation en vigueur par les acteurs ;
- non prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans le secteur ;
- faible diversification des espèces à élever;
- absence de politique appropriée aux interprofessions dans le secteur agricole;

- absence d'une législation propre au secteur aquacole intégrant les mesures sur l'environnement des sites aquacoles pour le développement d'une aquaculture durable et variée.

Pour ce faire, les défis à relever sont :

- ✓ faciliter la disponibilité et l'accessibilité des intrants piscicoles (aliments et alevins) à un prix abordable ;
 - ✓ renforcer l'appui-conseil techniques aux acteurs directs de la filière ;
 - ✓ renforcer le suivi et la collecte des données ;
 - ✓ créer un fonds de développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
 - ✓ améliorer la résilience des écosystèmes aquatiques ;
 - ✓ renforcer la capacité des acteurs ;
 - ✓ faciliter la commercialisation des produits halieutiques ;
 - ✓ augmenter la productivité des fermes piscicoles ;
 - ✓ actualiser et vulgariser les textes réglementaires auprès des acteurs ;
 - ✓ veiller à la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ;
 - ✓ diversifier des espèces à élever ;
 - ✓ mettre en place une politique appropriée aux interprofessions dans le secteur agricole;
 - ✓ élaborer des textes juridiques propres au sous-secteur aquacole intégrant les mesures sur l'environnement des sites aquacoles pour le développement d'une aquaculture durable et variée.
- Les enjeux de la filière résident dans la création de 25 000 emplois directs et le gain de devise de plus de 22 000 000 000 F CFA d'ici 2028.

5. Plan d'action

5.1. Objectifs

5.1.1. Objectif général

Le plan vise à augmenter la production halieutique nationale de 25 % à l'horizon 2028 afin de contribuer à la couverture des besoins nationaux.

5.1.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- augmenter la capacité productive de la filière ;
- contribuer au renforcement des capacités techniques, organisationnelles des acteurs de la filière ;
- créer un environnement des affaires favorable pour le développement de la filière ;
- améliorer la gouvernance et la viabilité économique de la filière.

5.2. Résultats attendus

Au terme de la mise en œuvre de ce plan, les résultats suivants sont attendus :

- le volume total des cages flottantes au plan national est portée de 81 400 m³ à 130 000 m³ ;
- 150 000 ha de plans d'eau sont aménagés et empoissonnés ;
- les capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles des acteurs de la filière sont renforcées ;
- les services de suivi et d'appui techniques de proximités sont opérationnels ;
- la gouvernance et la viabilité économique des acteurs de la filière sont renforcées ;
- l'accès aux services et système de financement est amélioré.

5.3. Axes prioritaires d'intervention

➤ **Axe 1 : Renforcement des capacités productives de la filière**

L'objectif de cet axe est de contribuer à l'augmentation de la production pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduire les importations et l'extrême pauvreté.

Action 1 : Facilitation de l'accès aux intrants (aliments et alevins)

Les activités suivantes sont proposées :

Activité 1.1 : Mettre en place une provenderie aquacole

Il s'agira d'accompagner un opérateur économique dans la mise en place d'une (01) provenderie moderne pour la production d'aliment granulé flottant.

Activité 1.2 : Mettre en place des tables de rationnement pour l'alimentation des poissons

Il s'agira d'élaborer des formules alimentaires selon les espèces piscicoles et leur stade d'élevage en valorisant les produits et sous-produits agroindustriels localement disponible. Ces formules alimentaires seront diffusées auprès des acteurs de la filière.

Activité 1.3 : Faciliter l'accès aux intrants et aux équipements aquacoles

Cette activité consistera à faciliter l'accès aux intrants et aux équipements aquacoles qui se fera à travers l'exonération sur les intrants, matériels et équipements aquacoles.

Activité 1.4 : Appuyer la mise en place d'écloseries modernes

Il s'agira de mettre en place quatre (04) écloseries modernes respectivement dans les grands centres régionaux à proximité des grandes zones de production, pour desservir les pisciculteurs en mettant à leur disposition des alevins de souches performantes.

Par ailleurs, l'ITRA pourrait être appuyé à la mise en place d'écloseries annexes dans les grandes zones de production.

Action 2 : Aménagements et gestion des plans d'eau

Les activités ci-dessous seront mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs de cette action.

Activité 2.1 : Effectuer des prospections pour proposer des plans d'aménagement des plans d'eau

Il s'agit d'identifier six (06) plans d'eau à haute potentialité aquacole à raison d'un (01) plan d'eau par région agricole et proposer un cadre de devis pour les travaux d'aménagement.

Activité 2.2 : Effectuer l'inventaire de la faune ichtyologique (espèces) des plans d'eau

Il s'agira de recruter un cabinet/consultant ayant des expertises en la matière pour faire l'inventaire du stock halieutique avec une proposition de plan d'empoissonnement pour les 06 plans d'eau ciblés.

Activité 2.3: Effectuer les travaux d'aménagement des plans d'eau (lacs y compris)

Il s'agira du recrutement d'une entreprise BTP ayant des expertises en aménagement des plans d'eau pour l'exécution des travaux d'aménagement.

Activité 2.4 : Acquérir et installer des cages flottantes

Cette activité consistera à acquérir 500 cages flottantes de 75 m³ et 100 de 400 m³ à installer sur les plans d'eau.

Activité 2.5 : Acquérir les matériels et équipements pour le suivi des activités sur les plans d'eau aménagés

Il s'agira d'acquérir les matériels et équipements de production à savoir : des kits de suivi (PH-mètre, oxymètre, salinomètre, bathymètre, épuisettes, balances de précisions, balances à cadran, bassines plastiques, auges, etc. au profit des pisciculteurs et filets réglementaires, barques motorisés et GPS pour les pêcheurs).

Activité 2.6 : Appuyer la mise en place des comités de gestion des plans d'eau aménagés

Il s'agira d'appuyer la mise en place des comités de gestion des plans d'eau aménagés ceci dans l'optique de la durabilité des activités.

Activité 2.7 : Acquérir les alevins pour empoissonner les cages et les plans d'eau aménagés

Cette activité va consister à acquérir les alevins pour empoissonner les cages et faire la mise en charge des plans d'eau aménagés

Action 3 : Gestion des ressources halieutiques

Activité 1 : Effectuer des campagnes d'évaluation du stock halieutique des eaux sous juridiction togolaise

Il s'agit de recruter un bureau d'étude pour l'évaluation du stock durant 2 mois. L'activité se fera 2 fois par an selon les marées : haute marée et basse marée en deuxième et quatrième année.

Activité 2 : Mettre à jour/élaborer les textes juridiques pour régler la pêche conformément aux résultats des campagnes d'évaluation

Cette activité consiste à organiser deux (02) ateliers de 5 jours pour l'élaboration du draft et de 2 jours pour la validation du document.

➤ **Axe 2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs**

Cet axe vise à améliorer les capacités techniques des acteurs en les rendant aptes à produire le résultat majeur qu'est l'augmentation de la production. Un programme de formation sur les différentes thématiques aquacoles et de valorisations des produits halieutiques sera mené.

Un soutien au renforcement de capacités de la station de recherche halieutique d'Agbodrafo de l'ITRA et du conseil interprofessionnel de la filière poisson (CIFP) du Togo sera fait.

Action 1 : Mise à disposition des pisciculteurs des référentiels technico-économiques sur l'élevage en cages flottantes, en étang et en bac hors-sol et un paquet hygiénique

Il sera question des activités suivantes :

Activité 1.1 : Elaborer des référentiels technico-économiques

Il s'agira d'organiser des ateliers en collaboration avec les pisciculteurs pour l'élaboration des référentiels technico-économiques sur la pisciculture en cage flottante, étang et en bac hors-sol.

Activité 1.2 : Valider les référentiels technico-économiques

Il s'agira d'organiser un atelier de validation regroupant les acteurs de la filière pour la validation des référentiels technico-économiques élaborés.

Activité 1.3 : Élaborer un paquet hygiénique

Le paquet hygiénique est un document qui retrace les mesures d'hygiène alimentaire à adopter lors du processus de production et de transformation des produits halieutiques. Un consultant sera recruté à cet effet pour l'élaboration dudit document.

Activité 1.4 : Vulgariser les référentiels technico-économiques et le paquet hygiénique

Cette activité va consister en l'organisation des ateliers régionaux regroupant les acteurs de la filière, en collaboration avec les services de vulgarisation.

Action 2 : Renforcement des capacités techniques des acteurs

Activité 2.1 : Renforcer les capacités des pisciculteurs

Il s'agira de former les acteurs sur différents thématiques aquacoles comme : (i) l'alimentation en pisciculture ; (ii) la conduite d'élevage en cage flottante et en enclos ; (iii) conduite d'élevage en bac hors-sol ; (iv) les mesures de biosécurité des exploitations piscicoles ; (v) la gestion technico-économique et financière d'une exploitation piscicole ; etc.

Activité 2.2 : Renforcer les capacités des pêcheurs

Il s'agira de former les acteurs sur différents thématiques comme : (i) lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (P-INN), (ii) la gestion post-capture, la sensibilisation sur les bonnes pratiques de pêche et au respect de la réglementation en vigueur, etc.

Activité 2.3 : Renforcer les capacités des transformatrices/commerçantes/mareyeuses

Il s'agira de former les actrices sur (i) les techniques modernes de transformation et les bonnes pratiques hygiéniques ; (ii) la gestion économique et financière de leur activité, etc.

Activité 2.4 : Renforcer les capacités des comités de gestion des plans d'eau aménagés

Il s'agira dans la mise en œuvre de cette activité de renforcer les capacités des comités de gestion des plans d'eau aménagés sur le suivi, le contrôle et la surveillance.

Activité 2.5 : Appuyer les formations/études

Cette activité consistera à accorder des bourses d'étude ou de formation dans le cadre de la fabrication d'aliment, de la maintenance des machines des provenderie ; de la sélection et la gestion du matériel génétique ainsi que des maladies des poissons.

Activité 2.6 : Sélectionner de nouvelles espèces piscicoles

Elle consistera à sélectionner de nouvelles espèces piscicoles sur la base du stock halieutique disponible localement afin de diversifier les espèces piscicoles dans le secteur avec des essais d'adaptabilités des espèces sélectionnées en milieu réel.

➤ **Axe 3 : Valorisation des produits halieutiques**

Cet axe vise l'augmentation de la valeur-ajoutée des produits halieutiques issus de l'aquaculture et de la pêche.

Action 1 : Promotion de la consommation des produits halieutiques locaux

Activité 1.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation

Il s'agira d'organiser des campagnes de sensibilisation et des journées portes ouvertes sur le consommer du poisson produit localement à travers des média (radio et télé).

Activité 1.2 : Organiser des foires

Cette activité va consister à promouvoir l'organisation des foires pour l'exposition de mets et produits dérivés du poisson produit localement.

Action 2 : Appui à la commercialisation des produits halieutiques

Activité 2.1 : Etendre la construction des marchés à poisson

Il s'agira d'appuyer la mise en place des infrastructures de conservation et de distribution des poissons.

Activité 2.2 : Promouvoir le contrôle-qualité des produits halieutiques

Cette activité vise à s'assurer que le poisson commercialisé est sans danger pour la consommation et conforme aux normes de qualité établies. Il s'agira de former les acteurs de la filière sur les normes CODEX ALIMENTARIUS et les sensibiliser au respect de ces normes.

➤ **Axe 4 : Gouvernance dans le sous-secteur**

Cet axe vise à améliorer la gouvernance dans le sous-secteur halieutique. Il permet de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs du sous-secteur.

Action 1 : Mécanisme de captage de ressources pour le financement du sous-secteur pêche et aquaculture

Activité 1.1 : Plaidoyer pour la révision de la loi N°61-16 du 11-07-1964

Il s'agira de mener des démarches auprès du Ministère de l'économie et des finances (MEF) pour la révision de la loi N°61-16 du 11-07-1964 en prenant en compte le sous-secteur aquacole.

Activité 1.2 : Faciliter l'accès au financement

Cette activité consiste à mettre en place un mécanisme de captage de fonds pour le financement des actions du sous-secteur. Ce mécanisme consiste à effectuer des captages sur les importations, les recouvrements des appuis octroyés et les autres recettes provenant des activités de la pêche et de l'aquaculture.

➤ **Axe 5 : Gestion et coordination**

Les activités liées à cet axe concerneront essentiellement le suivi et l'évaluation des activités sur toutes les chaînes de valeurs de la filière. Il s'agit de :

Activité 1 : Appuyer le suivi des activités à la base

Cette activité consistera à faciliter le suivi des activités à la base à travers des visites d'échanges périodiques entre les différentes familles de l'interprofession.

Activité 2 : Appuyer la direction chargée du suivi-évaluation

Il s'agira d'appuyer la direction chargée du suivi-évaluation des activités du sous-secteur halieutique pour les visites de terrain, les collectes d'informations, les analyses des données et la production des rapports.

Activité 3 : Evaluer le plan

Cette activité concerne l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du plan.

6. Aspect genre et environnement

La mise en œuvre de ce plan d'action d'investissement se fera en prenant davantage en compte le genre dans les chaînes de valeur de la filière à travers des aspects quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, de nombreuses actions ont été identifiées dans le plan d'action afin d'assurer une participation accrue et la professionnalisation des femmes dans la filière. Ces actions incluent notamment les renforcements de capacités des formatrices et marseuses sur les différentes thématiques afin d'améliorer l'entrepreneuriat féminin au niveau de la transformation et la commercialisation. Aussi le rôle des femmes dans le développement socio-économique de la filière est-il l'un des éléments à considérer par le présent plan afin d'assurer son développement durable.

Le développement de la filière poisson sera largement basé sur sa capacité à concilier les valeurs environnementales, économiques et sociales. La pisciculture et la pêche dépendent en grande partie des conditions climatiques et environnementales. En effet, les aléas climatiques tels que la sécheresse et les inondations ont des impacts négatifs sur les activités aquacoles mais aussi la pollution des plans d'eau a des conséquences néfastes sur la santé des consommateurs. L'ensemble de ces impacts peuvent remettre en question la durabilité environnementale de la chaîne de valeur, mais plusieurs solutions peuvent être adoptées pour minimiser ces impacts à savoir : (i) des études d'impact environnemental et social (EIES) assorties des plans de gestion environnementales et sociales (PGES) avant tous travaux d'aménagement et d'installation, (ii) le reboisement des mangroves et galeries en vue de renforcer la résilience des écosystèmes aquatiques vulnérables, (iii) les sensibilisations sur la protection des écosystèmes aquatiques et la mise en place des unités d'épuration des eaux de ruissellement pour éviter la pollution des plans d'eau, etc.

7. Dispositif de suivi-évaluation

La mise en œuvre du plan d'action repose sur une base concertée des acteurs étatiques et du secteur privé. La tutelle de la coordination des interventions de la filière repose sur le ministère chargé de l'agriculture. La mise en œuvre incombe essentiellement aux acteurs de la filière. Une synergie d'actions sera entretenue avec le secteur privé pour un meilleur impact.

Le dispositif de suivi-évaluation sera arrimé à celui du secteur agricole. Il devra permettre à l'ensemble des acteurs et partenaires d'être suffisamment informés du niveau d'évolution des activités. Des rencontres périodiques seront instaurées afin que chacune des parties présentent les activités mises en œuvre pour l'atteinte des résultats. Ce suivi-évaluation sera sous la responsabilité du conseil d'administration de l'interprofession.

Une évaluation interne se fera avec un rapport périodique (mensuel/trimestriel) au Conseil d'administration (CA). Une évaluation à mi-parcours se fera après 2 ans de mise en œuvre. Cette évaluation à mi-parcours permettra d'ajuster les indicateurs et objectifs ainsi que la mobilisation des ressources et l'état des décaissements.

Une évaluation finale se fera à la fin des 5 ans. Elle permettra de constater les résultats obtenus, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les ajustements à faire pour un nouveau plan d'action.

8. Analyse des risques et conditions de succès

Un certain nombre de risques sont susceptibles d'entraver le développement de la filière poisson.

On peut noter :

- ✓ l'insécurité foncière ;
- ✓ la concurrence déloyale des produits halieutiques importés ;
- ✓ la pollution et contamination des écosystèmes aquatiques ;
- ✓ les impacts climatiques ;
- ✓ les attaques des maladies de poissons ;
- ✓ l'amenuisement des plans d'eau en ressources halieutiques.

Tableau 3 : Analyse des risques et mesures d'atténuation

Nature du risque	Description	Mesures proposées
L'insécurité foncière	Difficulté d'accès au foncier par les pisciculteurs	-Accompagner les pisciculteurs (jeunes et femmes) à sécuriser leurs sites de production - Accélérer la mise en œuvre de la réforme foncière agricole du Plan Togo 2025
La concurrence déloyale des produits halieutiques importés	Les prix des produits halieutiques importés sont plus bas que les prix des produits locaux	-Appuyer à la baisse le coût de production

Nature du risque	Description	Mesures proposées
La pollution et contamination des écosystèmes aquatiques	La pollution des écosystèmes due aux activités anthropiques qui s'aggrave de jour en jour	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser sur la protection des écosystèmes aquatiques -Mettre en place des unités d'épuration des eaux de ruissellement
Les changements climatiques	Les aléas climatiques tels la sécheresse et les inondations ont des impacts négatifs sur les activités aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> -Faire des EIES avant tous travaux d'aménagement ou d'installation -Respecter les mesures prévues dans les PGES
Les pathologies des poissons	Les pathologies inconnues et non maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> -Faire des études sur les pathologies des espèces halieutiques -Former des agents sur les pathologies des poissons et sur la biosécurité en aquaculture -Promotion des mesures traditionnelles de traitement
Amenusement des plans d'eau en ressources halieutiques	La surexploitation des stocks halieutiques naturels due aux activités de pêche illicite non déclarée et non réglementée (P-INN)	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les pêcheurs sur les enjeux des activités de P-INN -Intensifier la vulgarisation des textes existants

Conclusion

La mise en œuvre du plan d'investissement de la filière poisson permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs de la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025 car non seulement le poisson revêt une importance stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi offre des perspectives intéressantes pour l'économie togolaise. La facilitation à la disponibilité et à l'accessibilité des intrants piscicoles (aliments et alevins), le renforcement de l'appui-conseil technique aux acteurs directs de la filière, la création d'un fonds de développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'augmentation de la productivité des fermes piscicoles et la vulgarisation des textes réglementaires auprès des acteurs permettront d'accroître la compétitivité de cette filière.

Ainsi, pour une augmentation des volumes de production, il est important d'agir de manière durable sur le sous-secteur pêche et aquaculture à travers la mise en œuvre de ce plan d'investissement.

Annexe : Matrice des actions

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
Axe stratégique 1: Renforcement des capacités productives de la filière		1,057.50	8,667.75	4,582.25	619.25	-	18,946.75		994.19	17,890.00	62.56
Action 1 : Facilitation de l'accès aux intrants piscicoles (aliments et alevins)		26.00	4,120.00	120.00	-	-	4,266.00		86.00	4,180.00	-
Mettre en place une provenderie aquacole	Nombre de provenderies installées	-	4,000.00	-	-	-	4,000.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC		4,000.00	
Mettre en place des tables de rationnement pour l'alimentation des poissons	Nombre de tables de rationnement mis en place	20.00	20.00	20.00	-	-	60.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	60.00		
Faciliter l'accès aux intrants et aux équipements aquacoles	Nombre de textes révisés	6.00	-	-	-	-	6.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC, MEF	6.00		
Appuyer la mise en place d'écloseries moderne	Nombre d'ecloseries installées	-	100.00	100.00	-	-	200.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	20.00	180.00	

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
Action 2 : Aménagement et gestion des plans d'eau		1,031.50	4,547.75	4,462.25	619.25	-	10,660.75		488.19	10,110.00	62.56
Effectuer des prospections pour proposer des plans d'aménagement des plans d'eau.	Nombre de plans d'eau prospectés et retenus	3.50	-	-	-	-	3.50	CIFP, MAEDR, MEMPPC	3.50		
Effectuer l'inventaire du stock halieutique des plans d'eau	Liste des espèces recensées Rapport d'inventaire	20.00	-	-	-	-	20.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	20.00		
Effectuer les études (APS, APD, EIES)	Nombre rapports d'études disponibles	1,008.00	-	-	-	-	1,008.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC		1,008.00	
Effectuer les travaux d'aménagement des plans d'eau (lacs y compris)	Nombre de plans d'eau aménagés	-	3,600.00	3,600.00	-	-	7,200.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC		7,200.00	
Acquérir et installer des cages flottantes de 75 m3	Nombre de cages flottantes	-	250.00	500.00	500.00	-	1,250.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC		1,225.00	25.00

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
	acquis et installées										
Acquérir et installer des cages flottantes de 400 m3	Nombre de cages flottantes acquis et installées	-	455.00	195.00	-	-	650.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC		637.00	13.00
Acquérir les matériels et équipements de suivi des activités sur les plans d'eau aménagés et	Nombre d'équipements et matériels acquis	-	50.00	-	-	-	50.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	10.00	40.00	
Appuyer la mise en place des comités de gestion des plans d'eau aménagés	Nombre de comités mis en place	-	6.00	6.00	-	-	12.00		10.80		1.20
Acquérir les alevins pour empoissonner les cages et les plans d'eau aménagés	Quantité d'alevins acquise	-	186.75	161.25	119.25	-	467.25	CIFP, MAEDR, MEMPPC	443.89		23.36
Action 3 : Gestion des ressources halieutiques		156.50	2,395.00	203.00	2,030.00	-	4,020.00		420.00	3,600.00	-

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
Effectuer des campagnes d'évaluation du stock halieutique des eaux sous juridiction togolaise	Liste des espèces recensées Rapport d'inventaire de stock sur les eaux togolaises	-	2,000.00	-	2,000.00	-	4,000.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	400.00	3,600.00	
Elaborer les textes juridiques pour réglementer la pêche	Nombre de textes élaborés et validés	20.00	-	-	-	-	20.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	20.00		
Axe 2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs		91.50	267.00	203.00	30.00	-	675.50		117.80	557.70	-
Action 1: Mise à disposition des pisciculteurs des référentiels technico-économique sur l'élevage en cages flottantes, en bac hors-sol et un paquet hygiénique		22.50	64.00	-	-	-	86.50		-	86.50	-

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
Elaborer des référentiels technico-économiques	Nombre de référentiels élaborés	15.00	-	-	-	-	15.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC, ITRA, ICAT		15.00	
Valider les référentiels technico-économiques	Nombre de référentiels validés	7.50	-	-	-	-	7.50	CIFP, MAEDR, MEMPPC, ITRA, ICAT		7.50	
Élaborer un paquet hygiénique	Nombre de consultant recruté	-	10.00	-	-	-	10.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC, consultant		10.00	
Vulgariser les référentiels technico-économiques et le paquet hygiénique	Nombre de référentiels vulgarisé	-	54.00	-	-	-	54.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC, ITRA, ICAT		54.00	
Action 2 : Renforcement des capacités techniques des acteurs		69.00	203.00	203.00	30.00	-	589.00		117.80	471.20	-
Renforcer les capacités des pisciculteurs	Nombre de pisciculteurs formés	12.00	24.00	24.00	-	-	60.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	12.00	48.00	

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
Renforcer les capacités des pêcheurs	Nombre de pêcheurs formés	12.00	24.00	24.00	-	-	60.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	12.00	48.00	
Renforcer les capacités des transformatrices/commerçantes/mareyeuses	Nombre de transformatrices/commerçantes/mareyeuses formés	30.00	60.00	60.00	30.00	-	180.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	36.00	144.00	
Renforcer les capacités des comités de gestion des plans d'eau aménagés	Nombre de personnes formés	15.00	15.00	15.00	-	-	45.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	9.00	36.00	
Appuyer les formations/études	Nombre de bourses accordés	-	80.00	80.00	-	-	160.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	32.00	128.00	
Sélectionner de nouvelles espèces piscicoles	Nombre d'espèce piscicoles sélectionnées	20.00	20.00	20.00	-	-	60.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	12.00	48.00	
Réaliser les essais d'adaptabilités des espèces sélectionnées	Nombre d'essais réalisés	-	-	-	24.00	-	24.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC	4.80	19.20	

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
Axe 3 : Valorisation des produits halieutiques		55	25	25	25	25.0	255		43	208	5
Action 1 : Promotion de la consommation des produits halieutiques locaux		25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	125.00		12.50	112.50	-
Organiser des campagnes de sensibilisation	Nombre d'émissions réalisées Nombre de journées porte ouvertes réalisées	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	50.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC/ DPA	5.00	45.00	
Organiser des foires	Nombre de foires organisées	15.00	15.00	15.00	15.00	15.00	75.00	CIFP, DPA MAEDR, MEMPPC/	7.50	67.50	
Action 2 : Appui à la commercialisation des produits halieutiques		30.00	-	-	-	-	130.00		30.00	95.00	5.00
Etendre la construction de marchés à poisson	Construction de 04 marchés à poisson	-	50.00	50.00	-	-	100.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC/		95.00	5.00

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
								DPA			
Promouvoir le contrôle-qualité des produits halieutiques	Nombre d'acteurs formés	30.00	-	-	-	-	30.00	CIFP, MAEDR, MEMPPC/ DPA	30.00		
Axe 4: Gouvernance dans le sous-secteur		4.50	-	-	-	-	29.50		29.50	-	-
Action 1: Création d'un fonds de développement du secteur pêche et aquaculture		4.50	-	-	-	-	29.50		29.50	-	-
Plaidoyer pour la révision de la loi n° 61-16 du 11/07/1964	Nombre de textes revus et validés	4.50	-	-	-	-	4.50	MAEDR, MEMPPC/ DPA	4.50		
Faciliter l'accès au financement	Nombre de mécanismes mis en place	25.00	-	-	-	-	25.00	MAEDR, MEMPPC/ DPA	25.00		
Axe stratégique 5 : Gestion et coordination		18.00	18.00	33.00	18.00	48.00	135.00		94.50	40.50	-

Axes stratégiques/Actions/ Activités	Indicateurs	Coûts en millions de F CFA par année					Total (x 1 000 000) FCFA	Acteurs impliqués	Sources de financement		
		A1	A2	A3	A4	A5			Etat	PTF	CIFP
Appui au suivi des activités à la base	Nombre de visites d'échange entre acteurs	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	40.00	MAEDR, MEMPPC/ DPA	40.00		
Appui à la direction chargée du suivi-évaluation des activités agricoles	Nombre de suivis effectués par les cadres de la direction - Nombre de rapports produits	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	50.00	MAEDR, MEMPPC/ DPA	50.00		
Evaluer le plan	Rapport d'évaluation	-	-	15.00	-	30.00	45.00	MAEDR, MEMPPC/ DPA	4.50	40.50	
Total		1,226.50	8,977.75	4,843.25	692.25	73.00	20,041.75		1,278.49	18,695.70	67.56